

COMMUNIQUE DE PRESSE



Communiqué de presse

Paris, le 14 janvier 2022

L'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne (IED-EDS) met en chantier d'ambitieux projets.

L'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne (IED-EDS) a pour mission première d'offrir, à distance, des formations diplômantes, de niveau national et dispensées par des enseignants-chercheurs de l'École de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Les étudiants titulaires d'une capacité, d'une Licence, d'un Master, obtenus à l'IED sont ainsi diplômés d'une composante de l'École de Droit de la Sorbonne, erga omnes, en France comme à l'étranger.

La formation est exigeante et construite à l'aide d'outils adaptés : podcasts et vidéos, cours photocopiés, accompagnement personnalisé, regroupements sous forme hybride (présentiel et distanciel). Pour certains enseignements et au bénéfice des étudiants qui en auront le temps, les cours magistraux dispensés à l'EDS sont accessibles en direct ou en différé. Aujourd'hui, l'Institut accueille près de 5000 étudiants qui reçoivent ainsi cette offre pédagogique conçue et réalisée par les enseignants chercheurs de l'École de Droit de la Sorbonne et les équipes audio-visuelles et éditoriales de l'IED.

Doté de nouvelles forces et de nouveaux moyens, l'Institut met en chantier des projets ambitieux dont la réalisation ou l'amorce sont en cours :

- Ouverture de trois nouveaux Master 2, en droit public, en droit privé, en droit international et comparé dès la rentrée 2022 ; de la sorte, l'IED sera en mesure à cette date d'offrir 3 parcours complets en Master (M1 et M2), l'un en droit privé, l'autre en droit des affaires, le troisième en droit public ;
- Développements de partenariats avec les Grandes écoles et les classes préparatoires ;
- Internationalisation des formations aux fins de permettre, d'une part, que des étudiants d'universités étrangères se diplôment à l'IED, d'autre part et réciproquement, que les étudiants de l'IED puissent se diplômer dans ces universités ;
- Innovations pédagogiques avec pour finalité que les étudiants, passés un certain cap, apprennent de manière créative, par exemple, en participant à la construction des enseignements que suivront leurs cadets ;
- Création d'un média du droit, dont les contenus seront nourris de tous les talents que compte l'École de Droit de la Sorbonne, enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants.

L'IED entend préfigurer, à tout le moins expérimenter, l'enseignement supérieur de demain, un enseignement total, d'ici et d'ailleurs, de présence et de distance, d'amphis et de polys, de sons et d'images, de savoir et de création.



Rencontre avec Xavier Lagarde, directeur de l'Institut d'études à distance (IED) de l'École de droit de la Sorbonne (EDS)

Anciennement Cavej, l'IED a été rebaptisé à la rentrée 2021 et fait désormais partie intégrante de l'EDS, qu'est-ce que cela implique ?

Nous sommes un institut de l'EDS au même titre que les autres instituts. L'IED bénéficie ainsi de l'image de l'EDS et de sa force de frappe. Nos enseignants sont ceux de l'EDS et réciproquement ce qui n'était pas le cas avant puisque le Cavej était complètement autonome. Il y a désormais une véritable unité du corps enseignant.

Qui sont les étudiants de l'IED ?

Depuis la rentrée 2021, l'IED s'est vu confier la mission d'accueillir plus d'étudiants qu'auparavant. Le profil de nos étudiants a donc considérablement évolué. Traditionnellement, le Cavej accueillait majoritairement des étudiants en reprise de formation ou bien des étudiants en double-diplôme. Aujourd'hui, et sur demande du Rectorat, nous accueillons des étudiants primo-entrants qui font le choix de l'enseignement à distance sur Parcoursup. Nous avons dû nous adapter à cette nouvelle cohorte qui a des besoins différents et se caractérise par une forte demande d'accompagnement.

Quels dispositifs particuliers avez-vous mis en place pour ces nouveaux étudiants primo-entrants ?

Nous avons organisé des réunions de pré-rentrée en amphithéâtre qui ont rencontré un franc succès ! Les étudiants primo-entrants souhaitent être encadrés et ont besoin de rendez-vous en présentiel. Par ailleurs, nous avons considérablement renforcé l'offre pédagogique à l'aide de quatre outils :

- Une série de podcasts ;
- un document de travail qui regroupe des contenus, des exercices et de la documentation ;
- des regroupements en présentiel ou distanciel pour réaliser des exercices dirigés et supervisés offrant ainsi aux étudiants un accompagnement plus important que ce qui existait auparavant ;
- une augmentation des permanences pour un suivi plus personnalisé à la demande de l'étudiant.

La formation reçue est désormais beaucoup plus exigeante. C'est un plus pour nos étudiants qui pourraient ensuite souhaiter rejoindre un master classique.

Comment avez-vous organisé cette restructuration ?

C'est un travail collectif. Les équipes de scolarité sont très solides et motivées. Il y a un grand dynamisme. Nous avons opéré quelques changements ces derniers mois afin d'optimiser et d'améliorer notre organisation. Nous avons notamment mis l'accent sur l'accueil des étudiants.

Quels sont les projets et ambitions pour l'IED ?

À terme, l'IED deviendra l'expression numérique de l'EDS, c'est-à-dire le vecteur par lequel les savoirs et les formations pourront voyager dans le monde entier. Dans cette optique, nous valorisons et développons nos partenariats à l'international. C'est le cas avec le Qatar, le Québec, les États-Unis ou encore le Japon. Nous souhaitons aussi renforcer nos liens avec l'Afrique car il nous semble essentiel d'être présents dans toute la francophonie. L'idée c'est de diplôméer les étudiants étrangers et réciproquement que nos étudiants puissent être diplômés des établissements partenaires. Nous développons par ailleurs nos partenariats sur le territoire national. Nous sommes aussi en lien avec les classes préparatoires.

Je souhaite également développer l'enseignement total, c'est-à-dire, que l'enseignant qui assure un cours en présentiel soit également chargé de la direction pédagogique du distanciel. Son cours en présentiel sera filmé et accessible par les étudiants de l'IED. L'enseignant se chargera de la partie audio avec par exemple la réalisation de capsules qui enrichissent le cours et il supervisera le document de travail. Cela permet une véritable continuité pédagogique entre l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance.

Un autre grand projet est celui de développer un média du droit qui agrégerait toutes les productions de l'EDS. L'idée sera de diffuser une collection de grands cours en continu et visibles dans le monde entier. Cela sera complété par des productions d'étudiants et des reportages de terrain. Nous avançons bien et sommes prêts pour lancer ce projet pilote.

Enfin, nous allons ouvrir quatre cursus complets en master dès l'année prochaine.

CONTACT PRESSE

Sevim ESSIZ

Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne

Ingénieure pédagogique

Chargée des relations presse de l'IED-EDS

sevim.essiz@univ-paris1.fr

